



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Statuts HERAKLES

Lundi 01 juillet 2013

## **35 Heures sans perte de salaire Allocation annuelle (mois moyen majoré)**

Au terme d'une trentaine de réunions, la Direction Herakles compte mettre un terme aux négociations sur l'Accord d'Entreprise Herakles. Au fur et à mesure, elle a rédigé son projet de convention et elle envisage de remettre une version quasi finale aux organisations syndicales d'ici fin juillet 2013.

Pourtant, sur l'ensemble des points structurants, deux points n'ont pas encore été abordés ; les Instances Représentatives du Personnel et les Retraites. A cette date, seules 2 journées de négociations sont prévues à cet effet (le 04 juillet et le 10 juillet 2013).

Le 24 juin 2013, toutes les organisations syndicales se sont rencontrées. Elles ont fait part de leur point de vue respectif sur le contenu du projet d'accord d'entreprise Herakles, mais aussi, sur la manière de négocier employée par la Direction. A l'issue de cette réunion, SUD a décidé de faire un appel à cesser le travail avec comme revendications :

### **35 Heures (sans perte de salaire) et Allocation Annuelle Uniforme pour tous**

#### **35 Heures pour tous (sans perte de salaire) :**

Il s'agit d'un acquis social de l'ex-SME. Il a été obtenu en son temps et permis des créations d'emploi. Aujourd'hui, les 35h doivent continuer à exister. Il y a encore trop de « privés d'emploi » et de plus un nombre important de précaires présents sur les différents sites d'Herakles pour accepter un allongement du temps de travail. La Direction propose de passer le forfait des salariés forfaités à 37h et 38h à 36h sans perte de salaires (seuls les Niveau V maîtrise et Niveau VI resteraient à 37h . . .).

Le maintien des 35h pour tous est possible. Un premier pas a été fait, il suffit de poursuivre.

#### **Allocation Annuelle pour tous :**

Dans le nouvel accord d'entreprise, la direction propose de remplacer l'allocation annuelle par une prime annuelle. Cette nouvelle prime annuelle aurait à terme un plancher différent suivant les populations : 3450€ pour les ex-SME et nouveaux embauchés et 3958 € pour les ex-SPS.

Cette prime annuelle pourrait être plafonnée à 5500 € pour les salariés au delà des 3958 € dans un premier temps pour tendre ensuite vers un 13<sup>ème</sup> mois avec plancher.

C'est une remise en cause de l'allocation annuelle de l'ex-SPS, alors qu'elle profiterait à 75% des salariés Herakles.

Cet acquis social a traversé des dizaines d'années et de multiples restructurations sans qu'à un seul instant il ait été remis en cause. Il a même été préservé par la négociation d'avenants permettant une évolution positive du montant de cette allocation annuelle.

Le projet de la direction est une « porte ouverte » permettant aux plus hauts revenus de gagner toujours plus.

## **Action intersyndicale :**

Comme indiqué dans notre tract du 19/06 « Herakles, 1 an ! », une intersyndicale s'est tenue à l'initiative de SUD le 24 juin 2013 en présence de toutes les organisations syndicales. SUD et CGT se sont positionnées pour un débrayage semaine 27. Vendredi 28/06, SUD et CGT se sont à nouveau rencontrés en intersyndicale afin de préparer l'appel commun du mardi 2 juillet. Lors de cette réunion, sous le prétexte « d'avancées de la part de la Direction sur le mois moyen », la CGT a annoncé vouloir planifier un « éventuel arrêt de travail » le mardi 9 juillet.

## **Les enjeux :**

Bien évidemment, les 2 revendications : « 35 Heures (sans perte de salaire) et Allocation Annuelle » pour tous ne doivent pas faire oublier les nombreux autres acquis sociaux remis en cause par la Direction (grilles de transposition, grille rémunérations Ingénieurs et Cadres, jours de RC; journées ou ½ journée statutaires et autres primes, ...).

**Pendant plus de 1 an, la Direction n'a rien voulu entendre (ou trop peu).**

Elle bâtit un nouveau socle social qui le plus souvent ne prend pas le meilleur de nos acquis sociaux.

**Chaque salarié doit prendre conscience de l'enjeu.**

**La Convention s'appliquera pour de nombreuses années  
aussi bien pour les salariés actuels que pour les futurs embauchés.**

**SUD appelle à un arrêt de travail MARDI 02 JUILLET**

**2013 de 9 Heures à 11 Heures Devant les grilles du**

**Haillan Siège Social HERAKLES**

**Horaires pour St Médard :**

**Quarts de matin, JN, JC, St Hélène de 9 h à 11 h**

**Quarts d'après-midi : 2 heures en fin de quart**

**Quarts de nuits : 2 heures en fin de quart, nuit de  
mardi à mercredi.**